

## APPEL A PROJETS 2023 AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX (PST)

### AUTRES AIDES TERRITORIALES (hors emploi)

---

#### SOUTENIR LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES DU SPORT

→ Le soutien à la vie associative, promotion du sport-santé, développement de l'éthique et de la citoyenneté, notamment en matière de prévention des discriminations et de toutes formes de violences, sport en milieu professionnel, sport scolaire, ...

→ **Des actions spécifiques en matière de lutte contre les violences sexuelles dans le sport**

En 2023, une enveloppe d'un montant minimal de 50 000 € est réservée au soutien des actions visant à prévenir et à lutter contre les violences sexuelles dans le sport. A noter qu'à compter de 2023, toute association locale œuvrant en faveur de la lutte contre toutes formes de violences dans le sport est éligible,

→ **Des actions spécifiques au dispositif « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV)**

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » permet la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège. En 10 heures, il leur permet de :

- Devenir autonome à vélo,
- Pratiquer quotidiennement une activité physique,
- Se déplacer de manière écologique et économique.

L'acquisition des compétences du « Savoir rouler à vélo » se déroule en trois paliers :

- Savoir Pédaler – maîtriser les fondamentaux du vélo.
- Savoir Circuler – découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé.
- Savoir Rouler à Vélo – circuler à vélo en situation réelle

Seront financés :

- L'organisation de stages qui incluent un programme complet du SRAV : soit les 3 paliers ci-dessus ;
- Des formations d'intervenants, en capacité de réaliser l'ensemble du programme SRAV, si elles ne peuvent pas être prises en charge par le programme Génération Vélo (<https://generationvelo.fr/programme/formation-intervenants>) ;
- Des actions permettant de faciliter l'accès et l'usage (entretien, recyclage) du matériel. L'acquisition de petits matériels est autorisée pour un montant maximal unitaire de 500 € hors taxe. Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de petits matériels.

Le portail « Savoir rouler à vélo » du ministère des Sports recense de nombreuses ressources afin de mettre en place un cycle pour les enfants. Les projets éligibles ciblent l'organisation de stages « savoir rouler à vélo », quel que soit le bloc concerné. L'achat de petit matériel est éligible dans la limite de 500 € HT unitaire. Les projets ne peuvent cependant pas reposer que sur l'achat de petits matériels.

Les projets peuvent se dérouler sur les temps péri-scolaire ou extra-scolaire.

Les attestations qui seront délivrées aux enfants pourront être éditées à partir du portail « Savoir rouler à vélo » du ministère des Sports.

Le bilan des actions financées sur ce dispositif se fera en deux parties :

- Transmission du compte-rendu financier via Le compte Asso (évaluation qualitative et financière) ;
- Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail « Savoir rouler à vélo » / onglet « Je déclare une intervention »

L'action sera considérée comme terminée une fois ces deux conditions remplies.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'intégralité de la note disponible via le lien suivant :

<https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-territoriaux-pst>

Portail « Savoir rouler à vélo » du ministère des Sports :

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>

## CONSTITUTION DES DOSSIERS

Pièces suivantes obligatoires :

- Compte rendu des actions financées par l'ANS en 2022 via le formulaire de référence [CERFA Compte-rendu financier de subvention 15059\\*02](#) sur Le Compte Asso.
- Projet associatif ou plan de développement actualisé
- RIB actualisé
- Procès-verbal de la dernière AG, dernier compte rendu financier / compte de résultats, dernier compte rendu d'activité de l'association, ...

## CALENDRIER

<b>Dépôt des dossiers de demande de subventions</b>	<b>Du 11 avril au 05 juin 2023 inclus</b>
	<b>En ligne via le « Compte Asso » - code 195</b> <a href="https://lecompteasso.associations.gouv.fr">https://lecompteasso.associations.gouv.fr</a>

## Contacts Pôle Sport - DCJS :

Réfèrent : Sabrina MILIENNE / [sabrina.milienne@guyane.pref.gouv.fr](mailto:sabrina.milienne@guyane.pref.gouv.fr)

Pôle sport : [pole-sport-dcjs@guyane.pref.gouv.fr](mailto:pole-sport-dcjs@guyane.pref.gouv.fr)